

## Note sur trois « Sermons anonymes »

La *Clavis Patrum latinorum*<sup>1</sup> de Dom E. Dekkers et, à sa suite, le *Patrologiae latinae Supplementum*<sup>2</sup> de A. Hamman, ont rassemblé sous le titre SERMONES ANONYMI différents textes homilétiques, parfois fragmentaires, dont les éditeurs n'avaient pu identifier l'origine exacte. Dans plusieurs cas, la seconde édition de la *Clavis* a déjà enregistré quelques précisions<sup>3</sup> ; plus récemment R. E. Reynolds<sup>4</sup> a découvert et édité les textes intégraux auxquels appartiennent deux fragments publiés naguère par Dom A. Dold<sup>5</sup>, et qui, malgré leur attribution à saint Augustin et à saint Grégoire, semblent être des compositions d'époque carolingienne. L'objet de la présente note est de faire connaître l'identité de trois autres pièces de cette même série de Sermons anonymes, que nous avons eu la chance de pouvoir déterminer.

### I — SERMO DE QUADRAGESIMA<sup>6</sup>

Le manuscrit de l'Escorial, *Biblioteca del Real Monasterio* L. III. 8 (x<sup>e</sup> siècle), est un des nombreux témoins de la *Collectio biblica* (B) constituée par Césaire d'Arles<sup>7</sup>. Dom J. Leclercq eut l'occasion d'examiner ce manuscrit et décida de publier la première homélie de la collection

---

1. Editio altera 1961, nn. 1156-1164c.

2. Tom. 4, col. 950-976.

3. Cf. *Clavis*, nn. 1156, 1161, 1162.

4. *The Pseudo-Augustinian « Sermo de conscientia » and the related canonical « Dicta sancti Gregorii papae »*, dans *Rev. Bén.* 81 (1971), p. 310-317.

5. *Clavis*, nn. 1162a et 1162b ; PLS 4, 966-967.

6. *Clavis*, n<sup>o</sup> 1157 ; PLS 4, 952-953.

7. Cf. CCL 103, p. LIV-LIX.

césairienne<sup>8</sup>, que Dom Morin avait négligée, parce qu'il n'y avait décelé aucune trace du style de l'évêque d'Arles<sup>9</sup>. En réalité, il s'agit d'un sermon de Maxime de Turin<sup>10</sup> souvent imprimé<sup>11</sup>, dont le premier paragraphe a été omis.

Dom Leclercq, après Dom Morin, avait remarqué que le sermon qu'il éditait, se trouvait déjà dans le répertoire alphabétique, composé vers 1343-1344 par l'Ermitte de Saint-Augustin Barthélemy<sup>12</sup>, évêque d'Urbino (1347-1350), intitulé *Milleloquium Sancti Augustini*, qui fut imprimé trois fois<sup>13</sup>. Le compilateur avait emprunté ce texte au *Collectorium sermonum sancti Augustini*<sup>14</sup> de Robert de' Bardi, Chancelier de l'Université de Paris (1336-1347), et ce dernier avait puisé dans un exemplaire de la *Collectio biblica* de Césaire<sup>15</sup>.

Il n'est pas sans intérêt de constater que le sermon de Maxime de Turin *Si bene retinet fraternitas* a été utilisé par l'évêque d'Arles au début du VI<sup>e</sup> siècle, parce que sa tradition manuscrite est relativement pauvre et tardive. On le trouve seulement dans la collection des sermons de Maxime, mise sous le nom de saint Ambroise et composée au IX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, à partir des sources plus anciennes, mais en partie inconnues. Cette collection du Pseudo-Ambroise sera, au XII<sup>e</sup> siècle, incorporée au vaste

8. *Textes et manuscrits de quelques bibliothèques d'Espagne*, dans *Hispania Sacra* 2 (1949), p. 91-218 ; voir p. 110-112 : VIII. *Sermon pour le Carême dans un manuscrit de l'Escorial*.

9. Cf. CCL, 104, p. 988 s.v. : Sicut dicit euangelista abstinuisse.

10. MAXIME de TURIN, *Serm.* L, a extr., inc. : Si bene retinet fraternitas ; CCL, 23, p. 202-204 ; le fragment édité par Dom Leclercq commence à la ligne 16, p. 202. Cf. *Serm.* 19 ; PL, 57, 570 C lig. 8 - 572 C.

11. PSEUDO-AUGUSTIN, *Serm.* 147 ; PL, 39, 2031-2032 ; Pseudo-Ambroise, cf. PL, 17, 591.

12. M. Th. DISDIER, art. : 149 *Barthélemy de Urbino*, dans DHGE, t. 6 (Paris 1932), col. 1034-1035.

13. La première édition du *Milleloquium* fut publiée à Lyon en 1555, d'après un manuscrit qui appartenait aux Jacobins d'Avignon, cf. BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise* VII, p. 423 ; une seconde édition, plus complète, parut à Paris en 1645 et fut réimprimée en 1678 ; enfin l'édition de Lyon fut reproduite à Brescia en 1734. Nous citons l'édition de Paris, dans laquelle le sermon *Sicut dixit euangelista abstinuisse* se trouve au t. 2, p. 343-344, accompagné de la référence : Tomo 10, *Serm.* 77 *de Tempore et inter Ambrosianos* 37, soit, dans l'édition des Mauristes, Pseudo-Augustin, *Serm.* 147, et dans l'édition romaine des œuvres d'Ambroise, *Serm.* 39, (cf. *supra* note 11). Autrement dit, c'est au second éditeur du *Milleloquium* que l'on doit l'identification du sermon publié par Dom Leclercq.

14. A. MAI, *Nova Patrum Bibl.*, t. 1 (Rome 1852), p. 435, avait remarqué ce texte dans son analyse du manuscrit du *Collectorium*, Vatic. lat. 479, et avait donné la référence au *Milleloquium*.

15. G. POZZI, *La « Tabula » di Jean de Fayt al « Collectorium » di Roberto de' Bardi*, dans *Italia sacra* 15 (Miscellanea Gilles Gérard Meersseman 1), Padova 1970, p. 257-311 ; voir p. 265-268.

16. C'est la date du plus ancien manuscrit connu, Lyon B.M. 1236 [1108] ; cf. A. Mutzenbecher, dans CCL, 23, p. XLVII-11.

homélaire des *Sancti catholici Patres*, et c'est sans aucun doute un exemplaire de cette même collection qui est à l'origine de l'édition du sermon *Si bene retinet fraternitas* parmi les œuvres de saint Ambroise. Ce texte, finalement, fut assez peu copié mais, soit formellement attribué à Augustin, soit plutôt anonyme et mis sous le même patronage que les pièces qui le précédaient, il fut cependant introduit au moyen âge dans quelques homéliaires<sup>17</sup>, d'où l'ont tiré les premiers éditeurs des œuvres de saint Augustin pour en faire la 77<sup>e</sup> pièce de la section *De Tempore* des Sermons.

2 — SERMO DE PASCHA<sup>18</sup>

Dom Alban Dold, qui déchiffra de nombreux manuscrits plus ou moins mutilés, donna une transcription du texte conservé dans le fragment de Donaueschingen, *Hofbibliothek* B. III. 15 en écriture de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, mais il ne put l'identifier. Il s'agit en réalité de la partie finale du sermon 109 du Pseudo-Augustin<sup>19</sup>.

Naguère, à propos de ce sermon, Dom Jean Leclercq<sup>20</sup> faisait remarquer : « La langue révèle qu'il n'est pas de la période patristique ; il date probablement des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. » L'âge du fragment de Donaueschingen laisse quelque doute sur l'exactitude de cette estimation, mais l'identification<sup>21</sup> de ce même texte dans l'homélaire en écriture de Luxeuil du début du VIII<sup>e</sup> siècle, conservé à New York, *Pierpont Morgan Library* M. 17, fol. 19 v.-22 r., oblige à reconnaître au sermon App. 109 une antiquité plus grande. D'ailleurs, sa présence dans la collection *De Verbis Domini et Apostoli*<sup>22</sup> des sermons de saint Augustin, formée « dans les toutes premières décades du VIII<sup>e</sup> siècle » (*a.c.*, p. 40) conduit au même résultat. En effet, explique Dom Verbraken (*a.c.*, p. 39), « les meilleurs témoins de l'une et l'autre famille présentent en finale de VDA [c'est-à-dire, à la suite des sermons sur les Actes des Apôtres et sur les Épîtres catholiques qui terminent la collection *De Verbis Domini et Apostoli*] un groupe

17. Le sermon *Si bene retinet fraternitas* est anonyme dans le manuscrit de Vérone, *Biblioteca Capitolare* LII [50], (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.), fol. 34 v.-37 v.; cf. R. ÉTAIX, dans *Rev. Bén.* 73 (1963), p. 290; et attribué à Augustin dans le manuscrit de Melk, *Stiftsbibliothek* 218 [E. 8], (XV<sup>e</sup> s.), fol. 170 rv.

18. *Clavis*, n° 1158; PLS 4, 954.

19. PLS 4, 954 = Pseudo-Augustin, *Serm.* 109 § 4-5; PL 39, 1962 lig. 29-69.

20. *Bref discours pastoral attribuable à Paulin d'Aquilée*, dans *Rev. Bén.* 59 (1949), p. 157-160; voir p. 158; cf. PLS 2, 846.

21. Cf. *Rev. Bén.* 81 (1971), p. 13. Le commencement habituel de ce sermon fait défaut dans ce manuscrit.

22. Nous empruntons tous nos renseignements sur ce sujet à Dom P. VERBRAKEN, *La collection de sermons de saint Augustin « De Verbis Domini et Apostoli »*, dans *Rev. Bén.* 77 (1967), p. 27-46.

de trois articles relatifs aux défunts : les sermons 172, 173 et App. 109. Les deux premiers prennent comme occasion une même péricope paulinienne : I THESS. IV, 12 sv. ; le troisième, lui aussi, concerne un passage de l'Apôtre : II COR. V, 10. La place normale de ces trois articles eût donc été dans la série proprement paulinienne. Aussi est-on tenté de considérer ce groupe comme adventice : il est peu probable que l'auteur de la compilation, par ailleurs bien ordonnée, ait placé cet appendice. Il n'en est pas moins certain que l'archétype de tous nos manuscrits le présentait déjà ; c'est donc dès les origines que ces trois sermons sur les défunts sont venus s'adjoindre à la collection *VDA* ». Il est clair que les sermons 172, 173 et App. 109 forment un tout<sup>23</sup>, antérieur à la constitution de la collection *VDA*, à laquelle ils se sont trouvés rattachés très tôt, (environ vers 730) ; il s'ensuit que la composition de App. 109 ne saurait être abaissée au-delà de la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

Mais il est possible d'obtenir une précision plus grande. La collection *VDA* par son origine oriente les recherches vers l'Italie du Nord, où elle paraît avoir été composée, à partir de collections antiques. Le sermon App. 109 n'aurait-il pas, lui aussi, fait partie de l'une d'entre elles ? Ou mieux, puisqu'il n'est pas d'Augustin et qu'il semble postérieur à la période patristique, ne serait-il pas l'œuvre d'un prédicateur d'Italie du Nord du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle ? Justement, ce texte présente de nombreuses ressemblances avec un groupe de dix sermons, composés par un évêque de Haute-Italie vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, et conservés dans le manuscrit de Vérone, *Biblioteca Capitolare* LIX [57], de la fin du VI<sup>e</sup> ou du début du VII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Ces sermons, choisis dans une collection plus importante, viennent s'ajouter à un florilège patristique constitué à l'occasion des disputes théologiques, que provoqua le concile de Constantinople de 553 ; trois d'entre eux traitent du Symbole<sup>25</sup>, un de la fête de Noël<sup>26</sup>, trois des cérémonies du baptême<sup>27</sup>, deux de la pénitence<sup>28</sup>,

23. Ce groupe de trois sermons, parce qu'il forme un appendice à la collection *VDA*, sera quelque peu malmené par la tradition manuscrite postérieure ; on ne sera donc pas étonné si App. 109 manque dans certains manuscrits de *VDA*, ou occupe des places diverses.

24. Cf. Dom C. LAMBOT, *Le florilège augustinien de Vérone*, dans *Atti del Congresso Internazionale di Diritto Romano e di Storia del Diritto* [Congrès de Vérone, 1948], I (Milan 1951), p. 201-213, reproduit dans *Rev. Bén.* 79 (1969), p. 70-81 ; A. CHAVASSE, *Un curieux canton christologique du VI<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de Droit canonique* 16 (1966) [Hommage à Gabriel Le Bras], p. 87-97.

25. PSEUDO-AUGUSTIN, *Serm.* 237, 238, 239 ; PL 39, 2183-2184 ; 2185-2187 ; 2187-2188. Ces trois sermons ne constituent que la moitié de la série primitive, qui en comprenait six : les nn. 1, 3 et 5 n'ont pas été retenus par le compilateur du manuscrit de Vérone.

26. PSEUDO-AUGUSTIN, *Serm.* 118 ; PL 39, 1981-1982. Cf. *Clavis*, n° 809 ; Vigile de Thapse n'est certainement pas l'auteur de ce sermon.

27. PSEUDO-AUGUSTIN : PL 40, 1207-1210 ; 1209-1212 ; 1211-1214. Cf. *Clavis*, n° 222. B. Bruni a introduit ces trois sermons dans son édition des œuvres de Maxime de Turin : PL 57, 771-782. La série primitive devait comporter au moins quatre sermons, dont le second n'a pas été conservé.

28. PSEUDO-AUGUSTIN, *Serm.* Mai 171 et 172 ; PLS 4, 1266-1269 ; 1269-1272.

et le dixième de la résurrection finale<sup>29</sup>. Le sermon App. 109 est spécialement proche de ce dernier, puisqu'il traite du même sujet, mais il offre également divers traits parallèles avec les autres.

## App. 109.

§ 1 — *Omnium Christianorum spes fr. kar.*

...//...

Scire enim debemus, fr. dil., quid nobis scriptura diuina commendat, id est, *futurum esse iudicium Dei* ...//...

nos uero ita in hac uita conuersamur, ut nos ad aliam praeparemus, in qua et bonis bona, et malis mala retribuentur, sicut dixit Apostolus : *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque prout gessit, siue bonum, siue malum. Sicut hic modo astamus in ecclesia, et nos inuicem praesentes aspicimus ; ita etiam post resurrectionem mortuorum astaturi sumus ante tribunal Christi.*

Hanc enim *ipsam animam* tunc habebimus, quam modo habemus

et in *hoc ipso*, quo nunc induimur, sumus *corpore* suscitandi.

...//...

§ 2 — *Nemo ergo, fr. kar., de resurrectione desperet, in qua Christianorum spes tota consistit (...)* An forte sicut impii et increduli non putatis fieri posse ut a mortuis resurgamus ? Plane dicat hoc, qui omnipotentem non credit esse Deum, qui hoc promittit futurum. *Nos autem qui scimus Dei omnipotentis esse uirtutem, quia promississe eum legimus, quod resurrectionem mortuorum faciat, non possumus de resurrectione dubitare, quam se facturum esse promisit, qui et omnipotens est, et mentiri nescit.*

§ 3 — (...) Quid est amplius, ex

*Christianorum fides*, fr. dil. (Serm. Mai 173 ; PLS 2, 1272).

*quia in futuro decreuit esse iudicium* (Serm. 3 de bapt. ; PL 40, 1214 lig. 21).

2 Co 5, 10 = Serm. 2 de bapt. ; PL 40, 1210, lig. 37-40).

*Et quemadmodum nunc stamus in ecclesia ante altare Dei, ita nos in die iudicii staturos esse credamus ante tribunal Dei.* (Serm. 2 de bapt. ; PL 40, 1210, lig. 34-36).

Haec est enim *Christianorum catholicorum fides*, ut credamus nos cum *hac*, in qua nunc sumus, *anima* resurgere. (Serm. 2 de bapt. ; PL 40, 1210, lig. 54-56).

ut *huius non alterius corporis* resurrectionem in ueritate futuram esse credamus. (Serm. 2 de bapt. ; PL 40, 1210, lig. 32-34).

*In hoc enim Christianorum spes tota consistit.* (Serm. 2 de bapt. ; PL 40, 1210 lig. 32).

Id est quod infideles animae non credunt futurum. Et sunt aliqui, qui labiis credere promittunt, sed corde desperant (...) *Nos autem qui diuinis uocibus adhibemus fidem, de resurrectione nostra dubitare non possumus* (Serm. 2 de bapt. ; PL 40, 1210 ; lig. 40-46).

Aut a quibus istud non creditur, Deus omnipotens denegatur. Sed soli hinc illi dubitent, qui Deum prorsus ignorant ; *nos uero qui diuinis uocibus eruditi, et Deum credimus, et omnipotentem eum ex ipsis operibus confitemur, quomodo de resurrectione*

29. PSEUDO-AUGUSTIN, *Serm.* Mai 173 ; PLS 4, 1272-1274. La fin de ce sermon manque.

nihilum facere homines qui uiuant ; an eos qui facti sunt atque uixerunt, reparare post mortem ? Utique plus est facere quod nunquam fuit, quam *reparare* quod fuerit (...) Quomodo nos suscitare non potest conuersos in puluerem, qui si etiam in nihilum rediremus, facere poterat ut essemus ; sicut et fecit nos esse, *cum antea nunquam fuissetis* ? (...)

§ 4 — Itaque si uelimus considerare quae in isto saeculo uidemus, diuinae *administrationis* opera signa sunt futurorum. Tota ergo huius mundi *administratio* testimonium est resurrectionis futurae.

Uidemus certe hiemis aduentu arbores spoliari pomis, nudari foliis ; sed eas rursus uerno tempore speciem resurrectionis exprimere : quae primo quidem incipiunt *turgere in gemmis*, tum *ornari in floribus*, uestiri in *foliis*, et *postmodum pomis grauari*.

...//...

§ 5 — (...) Ideo enim Dominus noster Iesus Christus mori uoluit et resurgere, ne tu de resurrectione dubitares. *Tamen* quomodo potes *dubitare*, quia nos sumus resurrecturi a mortuis ; cum hoc promittat Deus, qui nescit aliquando mentiri, qui et potest facere quicquid uult, quia *omnipotens* est ; et *implet omnia quae promittit*, quia *uerax* est, et mendacium in eo non est ?

...//...

Ideo enim Dominus noster Iesus Christus nasci ex homine, id est, ex Maria uirgine, est dignatus, et a Iudaeis crucifigi, et die tertia resurgere.

carnis nostrae *dubitare possumus, quam promittit omnipotens* ? Hanc carnem restaurare Deus non ualebit ex puluere, qui caelum et terram ac mare et omnia quae in eis sunt fecit ex nihilo ? qui ipsum quoque hominem, *cum antea nunquam fuisset*, fecit ex limo ? Est certe multo est difficilius ea quae nunquam fuerunt facere, quam facta *reparare*. (Serm. Mai 173 ; PLS 2, 1272-1273).

Certe si breuiter agnouistis ex creatione ista uisibilem et inuisibilem omnipotentiam Dei ; nunc etiam eandem eius uirtutem ex *administratione* cognoscite. (Ps.-Aug., Serm. 237 PL 39, 2184, lig. 23-26).

Vides certe per annos singulos aestatis abscessu siccati atque mori, quod uiuebat in pratis : sed ueris aduentu rediuita herba rursus exoritur : et campi tanto tempore arentes ac nudi, resurgentibus subito floribus uestiuntur. Arbores quoque nudat autumnus, et pomis rami simul expoliantur et foliis, qui tamen ueris ingressu in eam quam ante habuerant faciem reformantur : et omnis arbor nunc *nudatur in gemmis*, nunc *uestitur in foliis*, nunc *ornatur in floribus*, nunc *oneratur in fructibus*. (Serm. Mai 173 ; PLS 2, 1273, lig. 29-40).

Quis *tamen dubitare* de resurrectione, nisi impius potest ? cum haec futura repromittitur a Deo, qui et quasi *uerax*, mentiri non potest ; et quasi *omnipotens*, potest quod *promisit implere*. (Serm. Mai 173 ; PLS 2, 1274 lig. 5-10).

ita etiam iuxta humanitatem eadem est matris et filii, id est, Mariae Christique natura. (Ps.-Aug., Serm. 238 ; PL 39, 2185 lig. 64-2186 lig. 1).

Tant de rencontres d'idées et d'expressions, sans plagiat pur et simple cependant, entre App. 109 et les sermons du manuscrit de Vérone supposent, semble-t-il, que tous ces textes proviennent du même auteur.

Des discours d'un évêque de Haute-Italie vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, dix ont donc été sauvés de l'oubli par le compilateur du manuscrit de Vérone, et un autre (App. 109) par un liturgiste peut-être, qui recherchait des lectures pour les célébrations se rapportant aux défunts ; le petit recueil qu'il constitua, fut joint très tôt à la collection augustinienne *VDA*, d'où finalement provient surtout notre connaissance<sup>30</sup> du sermon App. 109.

### 3 — HOMILIA IN ASCENSA DOMINI<sup>31</sup>

L'érudit Étienne Baluze, qui a enrichi son édition des *Capitularia regum Francorum* de notes abondantes, cite pour expliquer le *capitulum* 46 du second livre de la collection d'Ansegise, un fragment d'homélie pour l'Ascension « d'auteur inconnu », dont le texte est conservé dans « un très ancien codex de l'Église de Lyon » :

*Homilia incerti auctoris in Ascensa Domini in vetustissimo codice Ecclesiae Lugdunensis.*

Quid dicendum est de paruulis, qui quando baptizantur, non habent intellectum credendi neque pro se respondendi : De maioribus nulla quaestio est, quia ipsi pro se respondere sciunt. Facilis solutio est. Paruuli, qui necdum sciunt loqui, fide illorum qui eos suscipiunt de sacro fonte merentur remissionem peccatorum accipere. Et certe dignum est ut qui peccato carnalium parentum polluuntur, fide spiritalium parentum saluentur<sup>32</sup>.

Bien qu'il soit court, ce texte se laisse aisément rapprocher de différentes homélies carolingiennes, qui expliquent la lecture évangélique Mc. 16, 14-20 pour la fête de l'Ascension. Sans aucun doute, le commentaire de Bède le Vénéral, reproduit par Smaragde et par Raban Maur, est à l'origine

30. Même isolé, dans un contexte tout différent, le sermon App. 109, d'après les titres qu'il porte, semble avoir été détaché de la collection *VDA* ; par exemple : Paris B.N. lat. 2738 (milieu XIII<sup>e</sup> s.), fol. 41v.-44r. *Sermo sancti Augustini de verbis Apostoli : Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi* ; Paris B.N. lat. 2843, ms. 2 (XI<sup>e</sup> s., Saint-Martial de Limoges), fol. 59v.-62. *Sermo sancti Augustini ex verbis s. Johannis Apostoli*. Cependant dans certains cas, le texte de App. 109 pourrait remonter directement à la petite collection relative aux défunts et antérieure à *VDA* ; par exemple : Paris, *Bibl. Sainte-Geneviève* 2785, ms. 3 (XI<sup>e</sup> s.), fol. 82-85 v. *Incipit eiusdem sermo increpantis eos qui de resurrectione dubitant et non credunt posse mortuos resurgere* ; New York, *Pierpont Morgan Library* M. 17, (début VIII<sup>e</sup> s.) fol. 19v. *Incipit omelia sci augustini de resurrectione*.

31. *Clavis*, n° 1158a ; PL 97, 488 A-B ; (PLS 4, 950 indique par erreur : col. 48).

32. Steph. BALUZE, *Capitularia regum Francorum*, Paris 1677, 2 vol. in fol. Collection d'Ansegise (collection de Capitulaires sur les matières ecclésiastiques, achevée en janvier 827), Lib. 2, cap. 46 (= canon 19 du concile d'Arles de 813), Tom. 1, col. 751-752. Les notes se rapportant à ce *Capitulum* se trouvent au tom. 2, col. 1178-1179, (le manuscrit de Lyon est cité col. 1178) = PL 97, 487 C-488 B.

de cette remarque sur le baptême des enfants<sup>33</sup> ; Haymon d'Auxerre l'introduit dans son homélie pour l'Ascension<sup>34</sup>, mais l'un des remaniements auxquels a donné lieu son homélie, la collection dite de Pierre Quentell, du nom de son premier éditeur, nous réserve une surprise : le fragment cité par Baluze se lit textuellement dans l'homélie II, 8 : *In die Ascensa Domini*, de Quentell<sup>35</sup>. En fait, l'explication est simple, car le « très ancien codex » dont parle Baluze est le manuscrit, assez célèbre, de Lyon B.M. 628 (IX<sup>e</sup> s.), qui constitue le principal témoin de l'homélie de Pierre Quentell. Notre mystérieux fragment se trouve donc complètement identifié : il est emprunté à une homélie carolingienne, qui date de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>, et il a été copié dans le manuscrit de Lyon B.M. 628, fol. 89, lig. 28-32. Baluze avait eu, en effet, l'occasion d'examiner ce manuscrit, et en avait pris des extraits concernant quelques points de doctrine ou de discipline, surtout en matière sacramentaire ; ceux-ci sont aujourd'hui conservés à Paris, B.N. fonds Baluze 379, fol. 159-164 v., sous le titre : *Ex vetustissimo codice Ms. ecclesiae Lugdunensis* ; le fragment de l'homélie pour l'Ascension se lit fol. 260 rv.

J.-P. BOUHOT  
Lyon

33. BÈDE, *In Marc.* IV, 1959-1964 ; CCL 120, p. 645 : « Cum autem dicatur: qui uero non crediderit condemnabitur, quid hic dicemus de paruulis qui per aetatem adhuc credere non ualent ? Nam de maioribus nulla quaestio est. In ecclesia ergo saluatoris per alios paruuli credunt sicut ex aliis ea quae illis in baptismo remittuntur peccata traxerunt » ; cité par SMARAGDE, *Collectiones : In ascensione Domini, Evang.*, PL 102, 311 D 1-312 A 2, et par RABAN MAUR, *Hom.* 47, PL 110, 234 B 4-10.

34. *Homélie* II, 14 ; cf. PL 118, 544 B 7-12 : « Ubi curiosus lector opponere potest : Quid ergo fiet de paruulis, qui nesciunt loqui ? Ad quod uera ratio respondere potest, quia sola fides parentum paruulis proficit in baptismo, ita tamen, ut, cum ad legitimam aetatem peruenerint, instruantur et doceantur. »

35. A défaut de l'édition de Quentell (Cologne 1530), nous citons : *Homelias diui Haymonis...* ; Paris 1534, chez A. Bonnemere, fol. CXXIII lig. 39-CXXIII v., lig. 7 (= I. CUMDIUS et G. MOSANUS, *Bibliotheca homiliarum et sermonum priscorum Ecclesiae Patrum*, Lugduni, 1588, t. 3, p. 159, col. 1, lig. 63-col. 2, lig. 4). Cf. H. BARRÉ, *Les homéliaires carolingiens de l'école d'Auxerre* (Studi e Testi 225), Città del Vaticano 1962. Comme l'homélie de Héric d'Auxerre, disciple d'Haymon, est inédit, il n'est pas possible de vérifier si, en ce passage, il a influencé le rédacteur de l'homélie de Quentell ; ce dernier en effet, comme l'a bien montré H. Barré (*o. c.*, p. 105) connaît et utilise d'ordinaire Bède, Haymon et Héric.

36. La chronologie adoptée par H. Barré, *o. c.*, p. 110-112, n'est pas impossible à admettre, mais elle paraît peu vraisemblable ; dans l'état actuel des recherches nous croyons que la composition de l'homélie de Quentell est postérieure à 870, et que le manuscrit de Lyon B.M. 628 date de la fin du IX<sup>e</sup> siècle.